



## **PARTICIPATION DU MI-RPD AUX 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET FILLES**



Ce dimanche le 8 Décembre 2013, le MI-RPD a participé aux 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes. Il s'est aussi associé aux activités de lutte contre la violence faite aux femmes qui ont été organisée par les différentes églises chrétiennes œuvrant dans la ville Bujumbura pour sensibiliser les chrétiens pour s'approprier de la question des violences faites aux femmes et filles.

Dans cette activité, MI-RPD était avec les représentants des différentes églises, les médias avec un message saillant et précis sur la dénonciation des violences faites aux femmes et filles. Dans les différentes interviews données par les représentants de ces églises, les chrétiens et le reste de la population ont eu l'opportunité de savoir les points de vue des leaders de ces églises en rapport avec la violence faite aux femmes et filles. On a alors visité les églises suivantes: Diocèse Anglicane de Bujumbura, FECA BU, Libre Méthodiste et EEAC.



En guise de rappel, MI-RPD est une organisation non Gouvernementale, créée en 2005 et agréée en 2006 par l'ordonnance Ministérielle Numéro 530/023 du 13 Janvier 2006, qui intervient dans le domaine de paix et sécurité, réduction de la violence armée, assistance aux victimes de la violence armée et la résolution des problèmes sociaux. Et la violence faite aux femmes étant est l'un des problèmes sociaux très graves qu'il faut combattre avec toute énergie en synergie avec toutes les autres institutions tant publiques et privées avec toute la population confondue pour éradiquer à jamais ce fléau de l'humanité.

**Le MI-RPD** : est en toutes lettres est le Mécanisme pour l'Initiative de la Recherche de la Paix et le Développement. Il est membre du Réseau d'Action Internationale sur les Armes Légères (IANSA - International Action Network on Small Arms), Réseau Burundais d'Action sur les Armes Légères (REBAL en sigle), RAFAL et RASALAC

**Notre vision** : C'est de promouvoir la paix partout dans le pays

**Nos objectifs** sont entre autres :

- La lutte contre la prolifération et la circulation des armes illicites
- L'assistance aux victimes des armes illicites
- La résolution des problèmes sociaux à travers les groupements de solidarité

- Encadrement des anciens combattants

## Qui sommes-nous ?

Nous sommes des pairs éducateurs de la paix contre toutes Forme de violence.

## III. Notre devise

Sécurité totale pour tous



Alors MI-RPD à beaucoup apprécié et salué avec allégresse l'implication des églises chrétiennes dans les efforts du gouvernement et des autres organisations dans la lutte acharnée contre ce mal de la société. Aussi, MI-RPD est fortement convaincu qu'une fois les églises s'approprient et prennent en main cette question de lutte contre la violence faites aux femmes ce fléau sera éradiqué complètement dans notre pays car leur voix porte loin et sont beaucoup acceptées dans la communauté.

MI-RPD a profité de cette occasion pour lancer aussi un appel vibrant à toute personne, toutes les institutions étatiques et non étatiques et spécialement la police spéciale des mineurs à redoubler d'efforts pour lutter sans relâche la violence faite aux femmes.



Dans son interview qu'il a accordée aux journalistes ce Lundi le 9 Décembre 2013, le Coordinateur National Monsieur Jean Claude SINZINKAYO a montré les points de vue du MI-RPD par rapport à cette question de la violence faite aux femmes en vue de contribuer en ce qui peut être fait en tant qu'actions urgentes entre autres:

La mise en place dans les meilleurs délais d'une politique claire de l'éducation sur le monitoring de l'éducation des enfants scolarisés. L'état, les parents et les éducateurs doivent travailler en synergie et en réseau pour suivre de près le mouvement des enfants scolarisés, en vue d'éviter le va et vient des enfants remarqué dans les rues tout le temps par cela fait qu'ils soient distraits par les prédateurs sexuels.

MI-RPD est convaincu que ce sont les enfants scolarisés, spécialement les filles qui sont les premières victimes des violences sexuelles et la violence domestique. Cette situation est favorisée par le faite que ces jeunes filles scolarisées ne sont pas suivies d'une manière régulière à la maison, à l'école et après l'école. Elles sont presque laissées à elles même, et par conséquent, elles deviennent des victimes des prédateurs sexuels.

D'autres causes aussi militent dans ces violences sexuelles faites aux femmes. Les prédateurs sexuels profitent de leur situation socio -financière: Ils promettent à ces jeunes filles de l'argent, des cadeaux et de points en classes.

Et la plus part des enfants scolarisés victimes des violences sexuelles et des

délinquances juvéniles sont principalement les enfants en provenance des écoles privées.

Il est important de rappeler que la question de la violence faite aux femmes et filles est très différente de celle de l'émancipation de la femme ou des droits des femmes en ce sens que les femmes et filles victimes des violences sexuelles sont plus traumatisées, elles sont difficiles à être dédramatisées et réintégrées dans la vie sociale, leur vie conjugale devient difficile de par leur état psychique troublé.

Pour ce, MI-RPD demande qu'il y ait une vision commune sur le plan national en ce qui concerne la violence faite aux femmes entre tous les intervenants notamment, l'Etat, les institutions intervenants dans cette lutte, la Société Civile, les Églises, les femmes elles mêmes et toute la communauté en général.

Il doit y avoir aussi une mise en place des priorités dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Dans cette optique du monitoring des enfants scolarisés, il doit y avoir une mise en place des clubs scolaires pour que les enfants établissent des groupements de solidarité pour qu'ils puissent avoir un cadre d'échange une fois par semaine pour discuter sur leur situation et consoler leurs collègues victimes des violences sexuelles

Nous implorons à l'Etat d'insérer dans le code de procédure pénale contre la violence faite aux femmes entre autres la violence sexuelle, la violence domestique, un article portant sur la réparation des victimes de ces violences. Dans cette réparation, l'Etat et l'auteur du crime devraient intervenir en suivant de près comment le victime est réhabilité.

Rapporteur NGABIRE Yvette  
Communication